

Un décret de Macron fait remonter le début du terrorisme donnant lieu à médaille à 1974... Pourquoi ?

écrit par Maxime | 11 mars 2019



L'islamogauchisme, terreau fertile pour le terrorisme : l'aveu de Macron ?

Un décret du 6 mars signé par Macron et paru au Journal officiel du 10 modifie le décret paru sous Hollande instituant la médaille de victime du terrorisme.

Une médaille attribuée sans considération de l'action réelle de la victime, de ses convictions, de ses combats... Un **hommage à la passivité** dans certains cas, sans doute ?

Bien sûr, certaines des victimes étaient probablement lucides, mais l'étaient-elles toutes ? L'étaient-elles majoritairement ?

En résumé, « le décret prévoit que la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme est décernée, à compter du 1er janvier 1974, aux Français tués, blessés ou séquestrés lors d'actes terroristes commis sur le territoire national ou à l'étranger, et aux étrangers tués, blessés ou

séquestrés lors d'actes terroristes commis sur le territoire national ou à l'étranger contre les intérêts de la République française» .

Il est ainsi prévu que la Nation est « reconnaissante » envers ces personnes de s'être fait tuer ou blesser, **d'avoir été les victimes de politiques laxistes et irresponsables. Mais cela, hors de question de le mettre noir sur blanc.** L'invention d'un mérite dans le fait de s'être fait tuer involontairement, parce qu'on a eu la malchance d'être là au mauvais moment, vise à faire oublier l'essentiel : l'attribution des responsabilités.

Cette manoeuvre éminemment politicienne est un passe-temps prisé de nos principaux dirigeants, si l'on en croit le soin avec lequel ils « peaufinent » le dispositif.

Ah, s'ils mettaient autant de soin à renforcer le principe de précaution contre le terrorisme...

Ainsi, Macron décide dans ce décret de réformer celui de son prédécesseur Hollande, aussi incapable que lui de restaurer l'ordre public en France durablement, **en attribuant la médaille à toutes les victimes depuis 1974 et non plus 2006.**

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionId=973747D25E42739B2F526468C341F26D.tplgfr3ls_2?cidTexte=JORFTEXT000038215907&dateTexte=&oldAction=rechJ0&categorieLien=id&idJ0=JORFCONT000038215893

Pourquoi cette date ? Y a-t-il un historien voire un psychanalyste dans le coin pour nous l'expliquer ?

Année d'élection de Giscard d'Estaing, donc début des politiques Eurabia, regroupement familial et tutti quanti ?

... mais aussi année du premier attentat de Carlos, le terroriste d'extrême-gauche converti à l'islam (plus exactement, la première tentative daterait du 30 décembre

1973) ?

https://fr.wikipedia.org/wiki/Ilich_Ram%C3%ADrez_S%C3%A1nchez

Il semble bien que cette dernière piste soit à privilégier.

Faut-il y voir un aveu de Macron : depuis 1974, pas grand-chose n'a changé dans le domaine du terrorisme. On retrouve toujours les mêmes relents : palestinisme, « antisionisme », opposition au modèle républicain français... ?

Qu'en pense le député Ressiguier, d'ailleurs ? Cela ne mériterait pas une commission plutôt que de tenter de faire diversion en cherchant des poux à ses opposants politiques ?

En tous cas, ce décret montre encore une fois que Macron enterre les chrysanthèmes au lieu de lutter contre le terrorisme. Marié à la descendante de Jean Trogneux, fabricant de macarons, **il fournit à son tour la population française en mac(a)rons, distinctions en tous genres pour s'être fait égorgé, décapiter, mitrailler... comme si c'était en soi un mérite.**

En tous cas, s'il y en a un qui ne risque pas de gagner une médaille de reconnaissance de la Nation, c'est bien lui !

Comme si décréter des médailles ou réglementer la fabrication des cercueils (<http://resistancerepublicaine.com/2018/11/12/les-cercueils-macron-biodegradables-importables-de-turquie-la-grande-reussite-du-quinquennat/>) était la solution.

Il y a un temps pour tout : l'action, le souvenir. On ne peut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

Une plaque commémorative ne serait-elle pas suffisante et plus digne, surtout quand on voit que le problème n'est pas résolu ?

Des actes plutôt que des discours et des macarons, c'est pour

quand ?

Note de Christine Tasin

Mille mercis à Maxime qui attire notre attention sur un décret qui serait passé aux oubliettes sinon et qui en dit long sur Macron. En effet, renvoyer la prise en compte (plus que symbolique hélas) des victimes du terrorisme aux années 1974 est une façon de noyer le terrorisme islamique, de le renvoyer dos-à-dos avec le terrorisme politique, palestinien notamment.

C'est particulièrement manichéen, pervers et outrageant pour toutes les victimes.